

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

3 février 2020

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 3 février 2020, à 20h00, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Perry Bell, Lee Brazel et Pierre Blouin. Le siège no 5 est vacant.

La conseillère Audrey Turgeon a motivé son absence.

Le directeur général et secrétaire-trésorier int., Gaétan Perron, Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe et l'agente de développement Nadja Guay sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 03.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-02-01

Il est proposé par *Pierre Blouin*

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants en divers :

- 10.1 Deuxième Salle de bain à la Place Auckland
- 10.2 Achats d'un ensemble de couverts pour la Salle des Loisirs
- 10.3 Mise aux normes de l'usines de l'usine de traitement des eaux usées

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JANVIER 2020

2020-02-02

Il est proposé par *Marc Bégin*

ET RÉSOLU que les procès-verbaux du 6 janvier 2020 et de la séance spéciale du 31 janvier 2020, ayant été distribués à l'avance, soient considérés comme lus et qu'ils soient adoptés avec les corrections.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Émye Chrétien, la coordonnatrice du Service d'animation estival (SAE) depuis 3 ans, vient expliquer au conseil son point de vue pour que le SAE se passe idéalement à l'École des Trois-Cantons si la direction est d'accord sinon, à la Salle des Loisirs pour des questions d'ordre pratique (plusieurs salles de bain, salle plus grande pour les journées de pluies, terrain plus sécuritaire).

5. DEMANDES DES CITOYENS

5.1 Journée internationale des droits des femmes

2020-02-03

Il est proposé par *Perry Bell*

ET RÉSOLU QU'un montant de 100\$ soit donné au *Centre des femmes du Haut-Saint-François La Passerelle* pour l'organisation de la journée des droits des femmes, le 8 mars 2020.

ADOPTÉE

5.2 Dérogation mineure – 152, rue du Curé-Mauger

2020-02-04

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif en urbanisme (CCU);

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE la demande de dérogation mineure du propriétaire du 152, rue du Curé-Mauger, soit acceptée pour permettre de conserver l'implantation d'un bâtiment accessoire, non rattaché à la résidence, dans la marge avant et à une distance de 0,93 m de la ligne de propriété avant, selon la recommandation du CCU.

ADOPTÉEⁱ

5.3 Journée Natalie Champigny | Fondation Christian Vachon

2020-02-05

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QU'un Parrainage Bronze au montant de 150\$ soit donné à la Fondation Christian Vachon, dans le cadre de la Journée Natalie Champigny.

ADOPTÉE

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1 Représentations politiques et présences aux comités

Le conseiller Marc Bégin est allé à la réunion de la Corporation de développement, Saint-Isidore-de-Clifton en Action (SICA) le 15 janvier. Il est allé aussi à la réunion de l'ORH le 21 où il a été question entre autres d'une demande de plafonnement des revenus pour les loyers des personnes âgées. Le 22 janvier il a participé au conseil de la MRC du Haut-Saint-François. Il est allé au dîner spaghetti de l'École des Trois-Cantons le 26 janvier et au conseil spécial pour l'adoption du rapport de la Commission de consultation pour le projet porcine le 31 janvier.

Le conseiller Perry Bell était présent au conseil spécial pour l'adoption du rapport de la Commission de consultation pour le projet porcine le 31 janvier.

Le conseiller Lee Brazel est allé à la réunion de SICA le 15 et au dîner spaghetti de l'École des Trois-Cantons le 26 janvier.

Le conseiller Pierre Blouin est allé au dîner spaghetti de l'École des Trois-Cantons le 26 janvier et au conseil spécial pour l'adoption du rapport de la Commission de consultation pour le projet porcine le 31 janvier.

6.2 Développement économique et social

L'agente de développement fait part des différentes rencontres auxquelles elle a assisté et fait le suivi des dossiers en cours.

Elle suggère que lors de la fête des bénévoles, les conseillers présentent les ceux qui ont été choisis par leur organisme pour être honorés.

Pour le projet de gymnase à l'école, une rencontre est prévue le 10 février où Yves Gilbert, le président et Martial Gaudreau, le directeur de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, viendront rencontrer la municipalité pour discuter du projet.

La reddition de compte pour le projet MADA sera faite bientôt pour les montants que nous avons reçus.

6.2.1 PAFIRS

2020-02-06

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton autorise la présentation du projet de « Un Parc de Loisirs à notre image » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton désigne Madame Nadja Guay, agente de développement, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉEⁱ

6.2.2 Contribution annuelle – Tourisme Haut-Saint-François

2020-02-07

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU de payer la cotisation annuelle de 500 \$ à Tourisme Haut-Saint-François pour entre autre, l'élaboration du Guide des Attrait.

ADOPTÉE

6.2.3.1 Tableau de rémunération SAE

2020-02-08

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU QUE le tableau de rémunération pour le Service animation estivale présenté par l'agente de développement soit adopté comme suit :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Coordonnateur, Coordonnatrice	2,00\$ de plus que le salaire minimum 2020 : 15,10\$	3,00\$ de plus que le salaire minimum 2020 : 16,10\$	4,00\$ de plus que le salaire minimum 2020 : 17,10\$	5,00\$ de plus que le salaire minimum 2020 : 18,00\$
Animateur, Animatrice	0,25\$ de plus que le salaire minimum 2020 : 13,45\$	0,50\$ de plus que le salaire minimum 2020 : 13,60\$	0,75\$ de plus que le salaire minimum 2020 : 13,85\$	1,00\$ de plus que le salaire minimum 2020 : 14,10\$

ADOPTÉEⁱⁱⁱ

6.2.3.2 Embauche SAE

2020-02-09

CONSIDÉRANT le tableau de rémunération des animateurs du SAE présenté par l'agente de développement (résolution 2020-02-08);

CONSIDÉRANT QU'Émye Chrétien, Noémie Perron et Caroline Ruel, qui font l'animation du SAE depuis 3 ans sont disponibles pour assurer le déroulement du SAE à l'été 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y aura possiblement plus de 30 enfants inscrits au SAE à l'été 2020, et dans ce cas, une troisième personne pour l'animation sera nécessaire;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU

D'embaucher Émye Chrétien, Noémie Perron et Caroline Ruel pour assurer le déroulement du SAE à l'été 2020, au salaire établie selon le tableau de rémunération présenté par l'agente de développement (résolution 2020-02-08);

DE demander une aide financière à Emploi d'été Canada pour une troisième ressource, étant donné la possibilité qu'il y ait plus de 30 enfants inscrits au SAE à l'été 2020;

DE publier une offre d'emploi pour un poste d'animation au SAE pour l'été 2020.

ADOPTÉE^{iv}

6.2.4 Carrefour Jeunesse emploi, Persévérance

2020-02-10

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU QUE le maire, Yann Vallières, le conseiller Marc Bégin et l'agente de développement accompagnent Chantal Lemire pour un 5 à 7 organisé par le CJE où elle sera honorée pour son implication bénévole dans la municipalité.

ADOPTÉE^v

6.3.1 Correspondance MAMH

Aucune correspondance n'a été reçue du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le mois dernier.

6.3.2 Correspondance MRC du HSF

Le directeur général int. présente au conseil les documents reçus de la MRC du Haut-Saint-François durant le mois passé.

6.4 Nomination représentants des Loisirs HFS

2020-02-11

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le maire, Yann Vallières, représentant du conseil municipal et Nadja Guay, agente en loisir, soient nommés au Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François pour l'année 2020.

ADOPTÉE^{vi}

7. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

7.1 Administration

Le secrétaire-trésorier par intérim commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 31 janvier 2020 et fait le suivi sur les différents dossiers en cours.

7.1.1 Redevances pour l'élimination

Le directeur général int. annonce au conseil que le montant de subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2019 est de 7 493,81 \$.

7.1.2 Plan triennal CSHC

Le directeur général int. présente le plan triennal d'immobilisation de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, pour les années 2020 à 2023.

7.1.3 Adhésion ADMQ

2020-02-12

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU

DE payer l'adhésion annuelle de Bibiane Leclerc, Gaétan Perron et Sarah Lévesque à l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût de 477 \$, 430 \$ et 454 \$ (avant taxes) respectivement et un cautionnement de 375 \$ chacune;

ADOPTÉE

7.1.4 Congrès ADMQ 2019

2020-02-13

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU

D'autoriser la directrice générale Sarah Lévesque, à participer au congrès annuel de l'ADMQ du 17 au 19 juin 2020 au coût de 555 \$ (avant taxes) à Québec et que les frais de séjour et de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

7.2 Sécurité publique

En janvier, les pompiers sont sortis pour un feu de cheminée.

Le technicien Émile Audet a fait l'inspection des appareils respiratoires et plusieurs réparations et achats sont à prévoir.

7.2.1 Schéma de couverture de risque Coaticook

2020-02-14

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC de Coaticook d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* et selon un avis du ministre de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT l'article 14 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles ;

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au Schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre qui sera intégré au Schéma de couvertures de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le Schéma, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a collaboré avec la MRC de Coaticook à l'élaboration du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie, 3^e génération ;

CONSIDÉRANT qu'en date du 6 novembre 2019, une consultation publique s'est déroulée dans la MRC de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT que l'article de la *Loi sur la sécurité incendie* stipule que le projet de schéma de couverture de risques doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale qui a participé à son élaboration ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton, adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook ;

QUE le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton, adopte le plan de mise en œuvre de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton contenu au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook;

QUE le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton s'engage formellement à mettre en œuvre les actions proposées au plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE^{vii}

7.2.2 Entente Scierie Labranche Inc

2020-02-15

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU

D'accepter l'entente de location d'équipements intervenue entre la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton et la Scierie Labranche, telle que reproduite ici :

Article 1 Objet de l'entente :

Location d'un chargeur d'une capacité minimale de 4 verges cubes en été et de 9 verges cubes en hiver et/ou d'une pelle hydraulique et/ou d'une chargeuse.

Article 2 Conditions

Lors de la mise en œuvre du plan des mesures d'urgences ou lors du combat d'un incendie d'un bâtiment à risques élevés, Scierie Labranche Inc met à la disposition de la Municipalité de St-Isidore-de-Clifton, dans un délai maximal de 1 heure, avec un opérateur, son équipement pour exécuter des travaux urgents sous la direction du contremaître municipal. Ces travaux pourront être effectuées lors d'importantes tempêtes hivernales, d'inondations, vents violents, incendies majeurs ou toutes autres situations d'urgence municipale.

Article 3 Tarif

La Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton s'engage à déboursier le tarif horaire fixé à 100\$ pour chacune des heures effectuées.

D'autoriser le maire et le directeur général int. à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

7.3 Voirie municipale

Le directeur général par intérim informe le conseil des travaux effectués à la voirie ce mois-ci et des investissements à faire dans les prochains mois en voirie.

7.3.1 PPA-CE

2020-02-16

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV, dans le dossier : 00029018-1 – 41012 (05) – 2019-11-18-62;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU QUE le conseil de Saint-Isidore-de-Clifton approuve les dépenses d'un montant de 25637,95 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE^{viii}

7.3.2 Collecte des encombrants – printemps

2020-02-17

CONSIDÉRANT QUE le coût d'enfouissement des déchets chez Valoris est de 241 \$ la tonne pour 2020;

CONSIDÉRANT QU'une seule collecte des encombrants a été prévue dans le contrat d'enlèvement des déchets avec la compagnie Les Transports Stanley Taylor (2015) inc., et qu'elle a été effectuée à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François nous offre de mettre sur pied gratuitement un éco-centre mobile pour notre collecte des encombrants du printemps (fourniture de conteneurs pour effectuer le tri des matières);

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE les gens soient invités à venir porter leurs encombrants (gros rebuts) les 14, 15 et 16 mai 2020, au garage municipal, à l'éco-centre mobile de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE^x

7.4 Environnement

7.4.1 Programmation TECQ 2014-2018 V.4

2020-02-18

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

« La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques. »

ADOPTÉE

7.4.2 PIQM - 1.4 | no 556929 - Mise aux normes Arsenic

2020-02-19

CONSIDÉRANT QUE le projet de Mise aux normes de l'arsenic portant le no 556929 dans le cadre du projet PIQM – 1.4, bénéficie d'une subvention de 824 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour le projet de Mise aux norme de l'arsenic dépasseront 101 100 \$;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU

QU'un appel d'offres soit publié sur le site SEAO pour le projet Mise aux normes de l'arsenic portant le no 556929 dans le cadre du projet PIQM – 1.4;

QUE l'ingénieure Johanne Brodeur de la compagnie FNX Innov soit identifiée comme responsable de cet appel d'offres;

ADOPTÉE^x

7.4.3 Mandat de surveillance des travaux

2020-02-20

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU QUE le mandat de surveillance des travaux de construction du bâtiment nécessaires au projet de Mise aux normes de l'arsenic portant le no 556929 dans le cadre du projet PIQM – 1.4, soit confié à l'architecte George Asselin, à un taux horaire de 110\$ (pour environ 20 heures) et des frais de déplacement de 0,60\$ du kilomètre.

ADOPTÉE

7.4.4 TECQ 2019-2023 - Mandat Avizo

2020-02-21

CONSIDÉRANT QU'une demande de mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées a été présentée à la Firme Avizo expert conseil en novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services professionnels est présentée au conseil au montant de 5 350 \$ (avant taxes);

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU QUE la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, dont le numéro de référence est 19-1224, dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 soit effectuée par la Firme Avizo

expert conseil au montant de 5 350 \$ (avant taxes), tel que présenté dans l'offre de service professionnels.

ADOPTÉE^{xi}

8. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2020-02-22

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU D'approuver la liste des comptes à payer totalisant 55 877,46 \$ en référence aux chèques nos 201900974 à 201900976 et 20200001 à 202000035 et d'autoriser le secrétaire-trésorier int. à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 5 716,26\$.^{xii} Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 33 485,89 \$.

ADOPTÉE

9. CORRESPONDANCE

2020-02-23

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE

10. DIVERS

10.1 Deuxième Salle de bain à la Place Auckland

2020-02-24

Il est proposé par **Lee Brazel**

QUE les employés municipaux effectuent les travaux pour l'installation d'une deuxième salle de bain à la Place Auckland.

ADOPTÉE

10.2 Achats au Loisirs

2020-02-25

Il est proposé par **Perry Bell**

QUE 200 unités de couverts soient achetées chez Doyon-Després, pour la salle des Loisirs.

ADOPTÉE

10.3 Mise aux normes de l'usines de l'usine de traitement des eaux usées

2020-02-26

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU de payer la facture au montant de 119 985,25 \$ (avant taxes) pour la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées, par la compagnie Premier Tech Aqua.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Un citoyen s'informe à propos du processus de la collecte des encombrants.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-02-27

Il est proposé par **Perry Bell**

DE clore la présente séance à 21h09 l'ordre du jour étant épuisé

ADOPTÉE

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe

-
- i Envoyée par courriel à Laurier Quesnel 2020-02-04 – chèques fait à Julie Pouliot et Christian Lapointe, 2020-02-10
 - ii Envoyée à Nadja Guay par courriel 2020-02-04
 - iii Envoyée à Nadja Guay par courriel 2020-02-04
 - iv Envoyée à Nadja Guay par courriel 2020-02-04
 - v Envoyée à Nadja Guay par courriel 2020-02-04
 - vi Envoyée à Isabelle Bibeau par courriel 2020-02-04
 - vii Rés. Envoyée à Jonathan Garceau 2020-02-04
 - viii Rés. Envoyée sur le site de Transport Québec 2020-02-11
 - ix Demande de 4 conteneurs à René Vachon MRC 2020-02-19
 - x Appel d'offres du SEAO 2020-02-04
 - xi Document envoyé 2020-02-04
 - xii Chèques postés le 2020-02-05